

## SEMINAIRE DE JEUNES – 67360 WALBOURG

### TARIFS TRIMESTRIELS – ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

#### I. Prix Trimestriel pour un élève INTERNE - Tarifs de base

	<b>Ecole</b>	<b>Collège</b>	<b>Lycée</b>
<b>INTERNAT- PENSION</b>	1 265 €	1 325 €	1 450 €
Frais de scolarité	142 €	142 €	142 €
<b>TOTAL TRIMESTRIEL</b>	<b>1 407 €</b>	<b>1 467 €</b>	<b>1 592 €</b>

#### II. Prix Trimestriel pour un élève DEMI-PENSIONNAIRE – Tarifs de base

	<b>Ecole</b>	<b>Collège</b>	<b>Lycée</b>
<b>DEMI-PENSION</b>	320 €	320 €	320 €
Frais de scolarité	142 €	142 €	142 €
<b>TOTAL TRIMESTRIEL</b>	<b>462 €</b>	<b>462 €</b>	<b>462 €</b>

#### III. Prix Trimestriel pour un élève EXTERNE - Tarifs de base

	<b>Ecole</b>	<b>Collège</b>	<b>Lycée</b>
<b>EXTERNAT</b>			
Frais de scolarité	142 €	142 €	142 €
<b>TOTAL TRIMESTRIEL</b>	<b>142 €</b>	<b>142 €</b>	<b>142 €</b>

*\* Les tarifs de la pension et de la demi-pension tiennent compte des vacances scolaires et des suppressions de cours du mois de juin pendant lequel, il faut le rappeler, le service hébergement et restauration fonctionne normalement : aucune remise ne peut être accordée aux élèves qui quittent l'établissement avant la fin de l'année scolaire.*

#### **Frais qui se rajouteront à titre indicatif :**

- les livres du CM2 16 € par an
- les livres du lycée 183 € par an environ
- la cotisation APEL (reversée à l'APEL) 17 € par an
- la cotisation au Foyer des Elèves (donne droit à un carnet de tombola) 16 € par an
- la cotisation diocésaine 22 € par an
- les frais administratifs (études, copies, affranchissement, assurance) 30 € à 100 € par an environ
- le transport, les frais médicaux

.../...

**FRAIS DE SCOLARITE** – Ils concernent tous les élèves externes, demi- pensionnaires, internes.

Cette contribution au fonctionnement de l'établissement appelée « frais de scolarité » est nécessaire pour faire face à l'entretien des locaux, aux investissements immobiliers et aux salaires des personnels hors éducation nationale (administration, surveillance, entretien, nettoyage, cuisine, santé). Seuls les enseignants sont rémunérés par l'Etat.

Les collectivités locales territoriales (mairie, département, région) versent certes un forfait mais qui ne couvre qu'une partie des frais.

### **CONTRIBUTION VOLONTAIRE**

En plus de cette participation aux frais et charges de fonctionnement de l'établissement, chaque famille est invitée à souscrire, un engagement familial qui est considéré fiscalement comme un don, mais qui est nécessaire à la bonne marche de l'établissement et à sa bonne gestion.

Les frais de fonctionnement sont en effet calculés au plus juste ; tout apport financier supplémentaire permet des investissements pour des moyens pédagogiques plus modernes ou des rénovations plus rapides.

En tant qu'Etablissement catholique, nous souhaitons que le Séminaire soit vraiment ouvert à tous, quels que soient les revenus des familles ; cela n'est possible que si les familles aisées acceptent de faire un effort supplémentaire et que les familles en difficultés sollicitent une aide auprès de M. le Directeur.

C'est à chaque famille de fixer le montant de sa contribution trimestrielle, en fonction de ses revenus, de ses possibilités et de son adhésion à notre projet pédagogique.

Un reçu fiscal vous sera délivré pour ce don. Le Séminaire est considéré comme un organisme d'utilité publique, ce reçu justifie donc un allègement d'impôts de 66 %.

**Exemple : pour un don de 150 € par trimestre, l'allègement fiscal est de 300 €**

150 € x 3 trim = 450 € → allègement d'impôts 66 % = 300 €

La contribution volontaire ne vous coûtera donc que 150 € par an.

Différents montants proposés par trimestre, avec indication de la réduction d'impôt et du coût réel :

Don par trimestre	Réduction d'impôts	Coût réel par an
30 €	60 €	30 €
90 €	180 €	90 €
150 €	300 €	150 €
180 €	360 €	180 €
210 €	420 €	210 €
Versement libre supérieur à 210 €		

L'engagement pour ce don se fera en début d'année scolaire.